

FORMULAIRE 53-901F

LOI INTITULÉE *SECURITIES ACT*

**DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT AUX TERMES DU PARAGRAPHE 85(1) DE
LA LOI**

Note : Le présent formulaire sert de ligne directrice. Une lettre ou un autre document peut être utilisé si les exigences de fond en sont respectées.

Note : Chaque déclaration dont le paragraphe 85(1) de la Loi exige le dépôt doit être envoyée à la Commission dans une enveloppe adressée à celle-ci et marquée de la mention « Information continue ».

Note : SI LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST DÉPOSÉE À TITRE CONFIDENTIEL, LA MENTION « CONFIDENTIEL – ARTICLE 85 » DOIT FIGURER EN MAJUSCULES AU DÉBUT DU DOCUMENT, ET TOUT ÉLÉMENT DONT LE DÉPÔT EST REQUIS DOIT ÊTRE MIS DANS UNE ENVELOPPE ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE DE LA COMMISSION ET MARQUÉE DE LA MENTION « CONFIDENTIEL ».

Rubrique 1. Émetteur assujetti

First Quantum Minerals Ltd.
450 – 800 West Pender Street
Vancouver (C.-B.) V6C 2V6

Rubrique 2. Date du changement important

22 janvier 2004

Rubrique 3. Communiqué de presse

22 janvier 2004, Vancouver (Colombie-Britannique)

Rubrique 4. Sommaire du changement important

L'émetteur a conclu avec un syndicat de preneurs fermes dirigé par RBC Marchés des Capitaux une convention aux termes de laquelle les preneurs fermes se sont engagés à acheter auprès de First Quantum et à vendre au public 3,5 millions d'actions ordinaires de First Quantum au prix de 16,00 \$ l'action ordinaire moyennant un produit brut de 56 millions de dollars. De plus, First Quantum a accordé aux preneurs fermes une option d'achat d'un maximum de 250 000 actions ordinaires supplémentaires aux mêmes conditions, laquelle option peut être levée jusqu'à 48 heures avant la clôture.

Rubrique 5. Description complète du changement important

Voir le communiqué de presse ci-joint daté du 22 janvier 2004.

Rubrique 6. Application du paragraphe 85(2) de la Loi

Sans objet

Rubrique 7. Renseignements omis

Sans objet

Rubrique 8. Membres de la haute direction

Michael D. Philpot, vice-président, Affaires administratives, et secrétaire général
(604) 688-6577

Rubrique 9. Déclaration du membre de la haute direction

Le soussigné, membre de la haute direction de l'émetteur assujetti, atteste par les présentes que le texte qui précède présente avec exactitude le changement important dont il est question dans les présentes.

FAIT à Vancouver (C.-B.) le 22 janvier 2004.

« Michael D. Philpot »

(Signature)

Michael D. Philpot

(Nom)

Vice-président, Affaires administratives, et secrétaire
général

(Fonction)

Vancouver (Colombie-Britannique)

(Lieu de déclaration)



FIRST QUANTUM
MINERALS LTD

COMMUNIQUÉ

04-03

22 janvier 2004

www.first-quantum.com

FIRST QUANTUM MINERALS ANNONCE UN FINANCEMENT PAR PRISE FERME DE 56 MILLIONS DE DOLLARS CA

NE PAS DISTRIBUER AUX AGENCES DE TRANSMISSION AMÉRICAINES OU DIFFUSER AUX ÉTATS-UNIS.
LE DÉFAUT DE SE CONFORMER À CETTE RESTRICTION PEUT CONSTITUER UNE VIOLATION DU DROIT AMÉRICAIN DES VALEURS MOBILIÈRES

First Quantum Minerals Ltd. (Symboles « FM » à la Bourse de croissance TSX et « FQM » à la London Stock Exchange) (« First Quantum ») a annoncé aujourd'hui qu'elle avait conclu avec un syndicat de preneurs fermes dirigé par RBC Marchés des Capitaux une convention aux termes de laquelle les preneurs fermes se sont engagés à acheter auprès de First Quantum et à vendre au public 3,5 millions d'actions ordinaires de First Quantum au prix de 16 \$ l'action ordinaire, réalisant ainsi un produit brut de 56 millions de dollars. De plus, First Quantum a accordé aux preneurs fermes une option d'achat de 250 000 autres actions ordinaires aux mêmes conditions, laquelle option peut être levée jusqu'à 48 heures avant la clôture.

Un prospectus simplifié provisoire sera déposé auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières en Colombie-Britannique, en Alberta, en Ontario et au Québec d'ici le 26 janvier 2004. La clôture du présent placement devrait avoir lieu vers le 10 février 2004.

Le produit net du placement aidera à financer la prospection et la mise en valeur du projet Lufua en République démocratique du Congo. Tout produit net supplémentaire sera affecté à des acquisitions éventuelles, au fonds de roulement et aux besoins généraux de l'entreprise.

Le placement est effectué en Colombie-Britannique, en Alberta, en Ontario et au Québec au moyen d'un prospectus simplifié et est assujéti à l'approbation des autorités de réglementation des valeurs mobilières. Les titres offerts n'ont pas été ni ne seront inscrits aux termes de la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933* et ils ne peuvent être offerts ni vendus aux États-Unis sans inscription ou dispense applicable de l'exigence d'inscription. Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat de titres dans quelque territoire que ce soit.

**Au nom du conseil d'administration
de First Quantum Minerals Ltd.**
« G. Clive Newall »

**12g3-2b-82-4461
Inscrit à la liste de Standard and Poor's
Profil SEDAR n° 00006237**

**G. Clive Newall
Président**

Pour de plus amples renseignements, visitez notre site Web à l'adresse www.first-quantum.com ou communiquez avec Geoff Chater ou Bill Iversen

450 – 800 West Pender Street, Vancouver (Colombie-Britannique) Canada V6C 2V6
Tél. : (604) 688-6577 Téléc. : (604) 688-3818 Ligne sans frais : 1 (888) 688-6577 Courriel : info@first-quantum.com

La Bourse de Toronto n'a pas fait l'examen et n'est pas responsable du bien-fondé ou de l'exactitude du présent communiqué.

Le présent communiqué comprend des énoncés prospectifs, ou « *forward-looking statements* », au sens de la loi intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*. Ces énoncés prospectifs, y compris ceux qui ont trait au cours de l'or, du cuivre et de l'acide sulfurique, à la production future estimative, aux coûts estimatifs de la production future, à la politique de couverture de la Société et aux délais d'obtention des permis, sont soumis à des risques connus et inconnus, à des incertitudes et à d'autres facteurs pouvant faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels de la Société diffèrent sensiblement des résultats, du rendement ou des réalisations futurs qu'ils énoncent ou sous-entendent. De tels facteurs comprennent notamment les cours réels du cuivre, de l'or et de l'acide sulfurique, les résultats réels des activités d'exploration, de mise en valeur et d'exploitation minière courantes, les modifications touchant les paramètres de projet à mesure que se poursuit l'évaluation des plans, ainsi que les facteurs divulgués dans les documents de la Société déposés de temps à autre auprès de la British Columbia Securities Commission et de la Securities and Exchange Commission des États-Unis.